

## FICHE D'INSCRIPTION FORMATION CONTINUE AUX 6<sup>ème</sup> JOURNEES AFTD MARS 2022

Merci de remplir directement dans le format PDF téléchargeable sur le site [www.aftd.eu](http://www.aftd.eu), de l'enregistrer puis d'envoyer votre fiche d'inscription à : [aftd.info@gmail.com](mailto:aftd.info@gmail.com)

Aucun remboursement ne sera effectué après le 1<sup>er</sup> mars 2022 **Attention ! Nombre de places limité.**

M.  Mme  Mlle.  Docteur  Professeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse email (impératif et lisible) : ..... Profession : .....

Institution (si applicable) : ..... Adresse postale : .....

Téléphone (afin de vous joindre en cas de problème) : .....

### **TARIF comprenant pauses café et repas traiteur sur place (cochez et soulignez les options choisies) :**

1. Tarifs "présentiel" - Palais du Grand Large à St Malo  
**Conférences des 25 et 26 mars : 400 €**
2. Tarifs "visioconférences"  
**Conférences des 25 et 26 mars : 280 €**

### **CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-1)**

Entre les soussignés:

- AFTD en association avec FPEPEA, Eric Binet 77 bis avenue de Breteuil, 75015 Paris, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité n°11 75 47950 75 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) – Certifié DATADOCK n° 0026998
  - ..... représentée par .....
- Pour Mr/Mme.....

<p><b>Article 1. Objet de la convention</b> -L'Association Francophone du Trauma et de la Dissociation en association avec FPEPEA organisera l'action de formation suivante: -Intitulé de l'action de formation : <b>Deuil, Trauma et Dissociation</b> -Programme et méthodes : ci-contre pages précédentes -Type d'action de formation (article L6313-1 du Code du Travail): Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances, -Dates: <b>25 et 26 mars 2021</b> -Durée: 2 jours (14 heures) -Lieu. Selon option choisie : <b>Palais du Grand Large à St Malo</b> <b>Visioconférences</b> Les conférences seront visionnables en direct, et aussi en replay les 27 et 28 mars.</p> <p><b>Article 2. Effectif formé</b> L'AFTD avec FPEPEA accueillera : M. / Mme ..... Profession.....</p> <p>A Paris, Pour l'employeur. .... Adresse de facturation ..... ..... Signature/ Tampons :</p>	<p><b>Article 3. Dispositions financières</b> Le coût de la formation, objet des présentes, s'élève à <b>Tarif 1. Présentiel. Conférences des 25 et 26 mars : 400 €</b> <b>Tarif 2. Visioconférences. Conférences des 25 et 26 mars : 280 €</b> <b>(entourer le tarif choisi SVP)</b></p> <p><b>Article 4. Modalité de règlement</b> Le règlement s'effectuera par virement SEPA à réception de la facture, établi à l'ordre de l'AFTD-FPEPEA.</p> <p><b>Article 5. Dédit ou abandon</b> En cas d'annulation écrite reçue à AFTD au plus tard après le 1er mars 2022, aucun remboursement ne sera effectué.</p> <p><b>Article 6. Différends éventuels</b> Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour régler le litige.</p> <p>Pour l'organisme de formation Adresse du participant .....</p> <p>Un exemplaire de la présente convention, complété par nos soins, vous sera adressé par retour.</p>
--	---

Merci de faire le paiement de préférence par virement bancaire. Le virement international SEPA est gratuit.  
IBAN : [CH13 0900 0000 9166 0354 6](#) BIC : [POFICHBEXXX](#) Précisez votre nom sur l'espace « communication ». Banque : Postfinance. A l'attention de l'AFTD. En cas de difficulté, vous pouvez payer par Paypal sur notre site [www.aftd.eu](http://www.aftd.eu).